

SYNTHÈSE : L'ÉMERGENCE D'UN MODÈLE PAROISSIAL ?

Jean-François MARTIN & Gilles DESPLANQUE

ASPECTS DU PEUPEMENT

QUELQUES GROUPES ISOLÉS...

Une série d'indices permet d'émettre l'hypothèse de regroupements volontaires de type familial et/ou socio-culturels au sein du cimetière. Des inhumations successives au sein d'une même fosse ont été mises en évidence¹. Des concentrations de sarcophages, en nombre plus² ou moins³ important, sont particulièrement éloquentes. Le groupe constitué par les sarcophages trapézoïdaux 03 à 09 (groupe A) peut appuyer l'hypothèse d'une « concession » familiale⁴. Ce type de rassemblement est attesté sur d'autres sites picards, en particulier à Montataire dans l'Oise (DECORMEILLE-PATIN *et al.* 1999).

... MAIS UNE FAIBLE HIÉRARCHISATION

Il semble cependant difficile d'isoler certaines sépultures privilégiées qui auraient pu fixer d'autres inhumations. Attribuée à la phase MA3, la sépulture 301, malheureusement perturbée, pourrait constituer une inhumation masculine de rang supérieur. Elle n'a en effet livré qu'une plaque rectangulaire d'un type généralement associé à une épée. Pour cette même phase, l'individu de l'inhumation en sarcophage de plâtre 425 était accompagné d'une plaque de ceinture au motif du Christ nimbé. Isolée du noyau primitif de l'occupation, elle signale peut-être l'émergence d'un noyau dont l'extension demeure inconnue⁵.

La sépulture féminine 352 (phase MR1) est la seule tombe ayant livré une verrerie, associée à

1 - Les tombes 38 ou 453 par exemple ont accueilli, de manière simultanée, deux individus.

2 - Respectivement sept et douze pour les deux groupes principaux.

3 - Les binômes 442/443 ou 444/445 par exemple.

4 - Vingt quatre individus pour 7 sarcophages. Seules des études anthropologiques poussées pourraient infirmer ou confirmer l'hypothèse de parentés génétiques.

5 - Certaines tombes de son entourage, non datées pour des raisons d'absence de mobilier, lui sont probablement contemporaines.

une plaque de type aquitain, originale en Gaule septentrionale⁶. Pour les phases MR2 et MR3, les sépultures S. 322 et S. 455 se distinguent par deux plaques allongées, dotées de plaquettes et décorées de bandes de laiton pointées de cercles. Il s'agit là de tombes isolées au sein d'une grande homogénéité « sociale ».

Ainsi, le mobilier funéraire reste peu abondant⁷, les quelques tombes exceptionnelles sont rares et n'entrent pas dans les catégories de tombes dites d'élite (CHRISTLEIN 1973). L'abondance des sarcophages, qu'ils soient en calcaire ou en plâtre, renforce cette impression d'homogénéité sur le plan funéraire⁸.

DE LA NÉCROPOLE À L'ESSOR D'UNE UNITÉ ECCLÉSIASTIQUE ?

MILIEU VI^e-FIN VII^e SIÈCLE : NAISSANCE ET ESSOR D'UNE NÉCROPOLE MÉROVINGIENNE ET UN TIMIDE RAPPROCHEMENT DES VIVANTS ET DES MORTS

Situé sur un point haut, adossé sur le versant nord-ouest d'une légère éminence parcourant le secteur du nord vers le sud, la localisation de la nécropole obéit à un type de choix topographique fréquent à l'époque mérovingienne.

L'occupation débute au milieu du VI^e siècle et se densifie assez rapidement. Le développement se caractérise à la fois par une diffusion concentrique,

6 - Il s'agit certes d'un critère de distinction, mais cet élément exogène témoigne surtout d'une grande mobilité des biens et/ou des hommes au sein de la Gaule.

7 - Pondérons cette remarque en ayant à l'esprit l'importance des remaniements de tombes : réduction, destruction totale ou partielle, pillages.

8 - En comparaison, si l'on tient compte uniquement des dépôts, la nécropole de Goudelancourt-lès-Pierrepont (Aisne), située à 10 km au nord-est, est beaucoup plus hiérarchisée : les associations d'armements y sont multiples, les objets de parure féminines abondants, alors que les rares tombes en sarcophages sont souvent associées à des dépôts remarquables, ce qui n'est pas le cas à Jeoffrécourt.

ainsi que par des réemplois parfois importants, sur deux générations. Sur ce point, la nécropole s'apparente à de nombreux sites similaires à l'époque mérovingienne.

Par ailleurs, on a pu envisager l'hypothèse d'une chapelle funéraire en bois, édifiée dans le courant de la deuxième moitié du VI^e siècle ayant pu inclure dans une abside située à l'est les quatre sépultures 81, 82, 83 et 84. Rien ne semble cependant les distinguer des tombes contemporaines⁹. Cette dernière aurait aussi pour vocation à marquer une limite nette entre la nécropole, au sud, et une zone dont la fonction, à cette époque, est difficilement identifiable.

Dans la partie septentrionale de la Gaule, les églises en bois de Saleux dans la Somme (CATTEDU 1994) et de Portejoie (Tournedos, Val-de-Reuil, Eure) (CARRÉ 1996, p. 158) présentent des dimensions proches du bâtiment aménagé sur poteaux de Jeoffrécourt¹⁰. Pour ces deux sites, le choix de l'emplacement de l'église semble se justifier par la présence de « tombes importantes protégées par des abris » (BONNET 1994, p. 232) : à Saleux, il s'agit d'un sarcophage de calcaire attribué au VII^e siècle (CATTEDU 1994, p. 166-167), alors qu'à Portejoie, il pourrait s'agir d'une tombe à sarcophage en plâtre présentant des décors rares dans le secteur et orientée nord-sud (CARRÉ 1996, p. 158).

À l'ouest de l'emprise, bien séparé de l'espace funéraire, certaines structures domestiques font leur apparition (secteur B). Il consiste en un noyau de cabanes excavées de petit gabarit, auquel on peut associer le bâtiment 05.

Au cours du VII^e siècle, le développement du cimetière se poursuit sur le modèle initié au VI^e siècle, mais tout semble indiquer une occupation légèrement moins dense¹¹. Par ailleurs, on assiste progressivement à une plus forte structuration de la partie nord du secteur funéraire. Le bâtiment excavé 1138, orienté nord-sud, associé à un silo et un foyer, est aménagé dans la deuxième moitié du VII^e siècle. Il forme une limite assez nette entre un secteur, dans sa partie ouest, presque dépourvu de sépultures et une concentration plus marquée à l'est et au nord. L'hypothèse du lieu de résidence d'un personnel affecté à la gestion de la nécropole pourrait éventuellement être envisagée.

9- Pas ou peu de mobilier, pas de contenant particulier.

10 - Saleux : 6,50 m x 4,80 m ; Portejoie : 7 m x 5,50 m. Les quatre poteaux du bâtiment de Portejoie sont distants de 2,50 m, ce qui s'apparente à l'espacement des poteaux de Jeoffrécourt.

11 - Malgré des difficultés à dater des tombes dont le mobilier se raréfie.

VIII^e-IX^e SIÈCLES : LA STRUCTURATION D'UNE UNITÉ ECCLÉSIASTIQUE ?

Désignation d'un lieu de culte ?

L'hypothétique chapelle primitive, ainsi que les sépultures 81 à 84 sont recoupées par un bâtiment rectangulaire sur solin de craie qui devait se développer vers l'ouest, maintenant une contrainte nette au développement du cimetière. Il semble toujours utilisé au VIII^e siècle.

Les exemples de bâtiments édifiés sur solins et/ou fondation de pierre sont fréquemment attestés (PEYTREMANN 2003, p. 287-290). De manière générale, ce mode de construction semble avoir été privilégié sur des établissements aristocratiques ou cultuels comme à Serris "Les Ruelles" (Seine-et-Marne) où l'importance des surfaces décapées permet de mettre en évidence un habitat multipolaire hiérarchisé¹² (GENTILI & VALAIS 2007, p. 105). L'usage de cette technique semble donc réservé à des bâtiments à vocation ostentatoire, programmés pour une durée de vie assez longue.

La technique mise en œuvre, la succession des deux constructions (sur poteaux puis sur solins), ainsi que la proximité topographique entre ce bâtiment sur solin et l'espace funéraire, invitent à attribuer une vocation culturelle à cet édifice. De rares situations analogues sont attestées dans le nord de la Gaule :

- à Portejoie (Eure), un premier bâtiment sur poteaux aménagé au cœur du cimetière dans le courant du VIII^e siècle se voit agrémenté, au début du IX^e siècle, par la construction d'un chœur aux fondations maçonnées (CARRÉ 1996, p. 159) ;

- à Saleux (Somme), ce sont deux états en matériaux périssables qui précèdent la construction d'un bâtiment sur fondations de calcaire dans le courant du X^e siècle (CATTEDU 1994)¹³ ;

- à Mondeville (Calvados), un bâtiment de plan rectangulaire (8 x 5 m) aménagé sur solin est daté de la fin du VII^e ou au début du VIII^e siècle (LORREN 1985).

Des unités de stockage associées

C'est aux VIII^e-IX^e siècles que la majorité des structures de stockage a pu être attribuée¹⁴. Si la

12 - Un secteur « aristocratique », situé au sud de l'emprise de fouille, se compose de plusieurs bâtiments sur fondations de pierre. Au nord, une série de bâtiments cultuels associés au cimetière sont construits eux aussi sur fondations en pierre et solins. Ailleurs, les noyaux se composent essentiellement de cabanes excavées et de bâtiments sur poteaux.

13 - Conservées sur cinq assises, ces fondations atteignent 0,90 m en largeur et permettent la restitution d'un bâtiment de 15 m x 8,5 m, dont l'élévation consisterait en une paroi de torchis montée sur sablière basse.

14 - Rappelons qu'une distinction semble s'opérer entre les silos situés au nord du secteur funéraire (secteur A) (profil, type de comblement, concentration) et ceux disséminés dans le secteur B, dans l'ouest de l'emprise.

présence de ces dernières n'est pas surprenante en contexte domestique, une telle concentration au sein d'un espace si proche du cimetière l'est un peu plus¹⁵.

Des batteries de silos associées à un espace cimétierial sont très ponctuellement attestées :

- à Portejoie (Eure) : une batterie de silos située à l'ouest du cimetière forme un noyau relativement dense. Ce secteur dévolu au stockage des récoltes (?) est considéré comme appartenant au terrain dotant l'église (CARRÉ 1996, p. 160) ;

- à Pouthumé (Vienne) : une batterie de silos est implantée en lisière d'un bâtiment, interprété comme une grange attribuée au IX^e siècle¹⁶. Huit d'entre eux sont grossièrement alignés à l'ouest et trois au nord. Leurs complements sont attribués au X^e siècle (CORNEC 2006, vol. I, p. 67-69 ; 2010, p. 109-110).

À Jeoffrécourt par ailleurs, au nord de l'espace funéraire, et sur les ruines du fond de cabane 1138, un vaste bâtiment, sur solins et orienté est-ouest, est construit au cours du VIII^e siècle. Il fixe ainsi une limite au nord de l'espace quadrangulaire. Ce bâtiment pourrait correspondre à une grange. Nous pouvons le rapprocher d'un bâtiment contemporain mis au jour à Serris "Les Ruelles". Au nord du cimetière, une série de supports axiaux empierrés, associés à un lambeau de solin permettent de restituer un vaste bâtiment¹⁷ édifiée dans le courant du VIII^e siècle, interprété comme une grange (GENTILI 2009, p. 114).

À Portejoie, comme à Pouthumé, ces batteries de silos sont considérées comme le lieu de stockage de la dîme. À Jeoffrécourt, la densité des silos, leur lien topographique avec les bâtiments présumés cultuels, ainsi que la restitution d'un grand bâtiment apparenté à une grange, invitent aussi à formuler l'hypothèse d'une vaste zone consacrée au stockage des produits de la dîme.

La mise en place d'une unité ecclésiastique ?

Une vaste cour quadrangulaire se structure donc progressivement, conditionnant fortement le développement du cimetière. Encadré au sud par une chapelle (?), à l'est par un bâtiment à usage du desservant et au nord par une grange, elle abrite de nombreux silos. Son côté ouest semble ouvert vers ce qui peut s'apparenter à un établissement rural grossièrement structuré, mais néanmoins en développement constant à partir du milieu du VI^e siècle.

Cet espace cultuel et funéraire s'apparente aux quelques unités ecclésiastiques envisagées ailleurs

15 - Au sein de cet ensemble de silos, les deux fosses remarquables 1043 et 1143 semblent pouvoir être isolées. Leur fonction demeure malheureusement mal identifiée.

16 - Par la présence d'un plancher détruit par le feu, associé à des amas de graines conservées.

17 - Environ 25 m x 9-11 m.

en Gaule (PEYTREMANN 2003, p. 313). Le site déjà mentionné de Portejoie (Eure) reste le plus éloquent. Il se caractérise par un vaste secteur occupé par l'église et le cimetière, qui se voit adjoindre, à l'ouest, une zone de silos et de structures de combustion (probablement de séchage). Au nord, une double série de fonds de cabane, de greniers et de structures domestiques, dont un puits, semble contrainte par un fossé limitant son extension au nord et l'associant de ce fait à l'espace cultuel. Quelques fonds de cabane et poteaux au sud-est viennent compléter un ensemble de structures très variées. L'hypothèse d'une parcelle dite ecclésiastique est encore renforcée par une série d'analyses paléo-environnementales menées à partir des comblements détritiques issus des fosses périphériques¹⁸ (CARRÉ, RUAS & YVINEC 2007). Cette vaste zone s'apparenterait ainsi à une unité ecclésiastique dotée de tous les éléments nécessaires à son fonctionnement. Le chemin venant du nord et menant au parvis de l'église constituerait alors la voie d'accès privilégiée à cette unité.

L'EXEMPLE DE JOFFRÉCOURT À LA LUMIÈRE DU DE ECCLESII ET CAPELLIS D'HINCMAR DE REIMS¹⁹

Dans un traité rédigé à la demande de Charles le Chauve vers 857/858 (*Collectio de ecclesiis et capellis* : STRATMANN 1990), Hincmar de Reims (806-882) revient sur sa conception de la paroisse, sa gestion, sur les rôles du desservant, ses rapports avec les laïcs dont il a la charge... Ce traité complète les divers capitulaires (dont Hincmar de Reims, *Capitula*, II, d'après IOGNAT-PRAT 2006, p. 244) que ce dernier avait édicté et donne, ponctuellement, un aperçu de ce que doit être l'environnement proche de l'église.

Dès 852, il avait rédigé une sorte de questionnaire et convoqué les prélats de sa province afin de les initier à ces diverses questions. Une série d'entre elles peut être mise en relation avec l'émergence d'une unité ecclésiastique à Jeoffrécourt. La question suivante synthétise à elle seule de nombreuses exigences : *si habeat mansum habentem bunnuarua XII preter cymiterium et curtem, ubi ecclesia et domus ipsius continetur, aut si habeat mancipia quattuor* (Patrologie Latine 125, 777-792 ; DEVISSE 1976, p. 863-864). Certains termes sont explicites :

18 - Celles-ci mettent en évidence le fort particularisme des activités agro-pastorales en périphérie immédiate de l'espace funéraire, activités mises en relation avec l'exploitation agricole d'une parcelle dévolue à l'église, ou avec le fruit de la perception de la dîme.

19 - Étant donné l'appartenance de Jeoffrécourt à la province ecclésiastique de Reims au IX^e siècle, il nous a semblé pertinent de confronter les données issues de l'archéologie avec un document qui s'appuie non seulement sur un large corpus de textes canoniques et patristiques, mais aussi, et de manière non négligeable, sur des litiges et des cas pratiques, auxquels son auteur a eu l'occasion d'être confronté.

- « *preter cymiterium* » Hincmar rappelle que même la petite chapelle doit être dotée d'un *atrium* où ensevelir les plus pauvres (TREFFORT 1996, p. 166). Il insiste sur le lien intime entre l'église et le lieu d'inhumation qui, topographiquement, sont unis. De plus, cet espace doit être fermé. À Jeoffrécourt, à l'exception d'un éventuel fossé localisé dans une tranchée au nord du site, aucune contrainte physique n'a été perçue.

- « *curtem, ubi ecclesia et domus ipsius continetur* » Le desservant se doit de vivre au sein d'un périmètre très limité autour de l'espace cultuel²⁰. Il faut donc imaginer un bâtiment d'habitation de type domestique destiné à héberger le prêtre. L'organisation générale du site de Jeoffrécourt alimente la double idée d'un probable lieu de résidence du desservant sur le lieu de culte (en particulier le fond de cabane 1138, puis éventuellement le bâtiment qui lui succède) et d'une ouverture de l'espace cultuel sur la communauté des vivants. Rappelons qu'à Jeoffrécourt une cour non fermée à l'ouest est ouverte sur l'émergente communauté des vivants dès la fin du VII^e siècle.

- « *aut si habeat mancipia quattuor* ». Le bon fonctionnement de cet espace implique la présence d'un personnel en nombre suffisant (ici quatre esclaves). Il est difficile de définir précisément quelles étaient leurs fonctions, mais on peut supposer que le desservant seul ne pouvait satisfaire les différentes tâches à la fois spirituelles et matérielles qu'implique son ministère. La gestion de l'espace funéraire (entretien de l'espace, creusement des sépultures...), l'entretien du (ou des) bâtiment(s) cultuel(s), les activités liées à la perception de la dîme sont autant de tâches matérielles dont on peut imaginer que le desservant se décharge. La zone domestique (secteur B) située dans la partie ouest de l'emprise peut-elle correspondre à des aménagements en lien immédiat avec ces types d'activité ?

Parmi les devoirs qui s'imposent aux fidèles, celui du sacrifice de leurs biens est primordial. La dîme s'impose progressivement en tant qu'« offrande réglementaire » d'après Jonas d'Orléans (env. 780-843/844) (*De Institutione laicali*, II, 19 et I, 11, d'après IOGNAT-PRAT 2006, p. 232). Ces offrandes, rappelle-t-il, ne peuvent avoir lieu qu'à l'église. Ainsi, l'église devient le lieu où s'exercent non seulement les fonctions eucharistiques et sacramentelles (cultes, baptêmes, obsèques), mais aussi le lieu de perception des offrandes et du paiement de la dîme. Dans un capitulaire édicté par Théodulphe d'Orléans (760-821), c'est en effet dans l'église que, le samedi, « les fidèles doivent présenter le fruit de leur labeur » (Théodulphe d'Orléans, *Capitula*, I, 24, p. 121-122, d'après IOGNAT-PRAT 2006, p. 241). Si la nécessité de verser la dîme à l'église n'est pas explicitement précisée chez Hincmar, ce dernier souhaite que chaque paroisse ait les moyens de percevoir une dîme suffisante sur la base des

différentes exploitations qui lui sont associées (DEPREUX & TREFFORT 2005). Considérer que les silos associés à l'espace cultuel²¹, aussi intimement qu'à Jeoffrécourt, participent de la perception de la dîme semble alors une hypothèse envisageable.

Quelques années plus tard, toutes ces questions sont synthétisées dans *le De ecclesiis et capellis*. Confronté au cas de figure de plus en plus fréquent de chapelles nouvellement édifiées, le prélat développe son propos et rappelle le strict minimum de biens dont chacun de ces nouveaux lieux de culte doit jouir : un lieu convenable, les moyens de le construire, un *atrium* où les plus pauvres, qui ne peuvent pas emmener leurs morts dans une chapelle plus ancienne, puissent les ensevelir, un bâtiment où le prêtre puisse séjourner, entretenir un cheval et loger un matriculaire, où il puisse aussi entreposer la dîme s'il n'est pas en mesure de l'emporter directement à son propre domicile ; enfin un terrain pour faire vivre le matriculaire (STRATMANN 1990, p. 76 ; DEVISSE 1976, p. 837).

Il faut ainsi imaginer autour de l'église un ensemble de bâtiments destinés au desservant dont les tâches, en échange de la perception de la dîme, sont aussi bien pastorales que sociales, en particulier vis-à-vis des pauvres dont l'Église a la charge. Cette organisation témoigne ainsi de l'émergence d'un réseau paroissial encore lâche, mais de plus en plus structuré.

ABANDON DU SITE

Le mobilier céramique, ainsi que deux monnaies mises au jour dans le silo 1090 attestent une occupation qui ne se prolonge pas au-delà de la fin du IX^e siècle. Les comblements de nombreux silos semblent s'être déroulés de manière rapide, au moyen d'éléments architecturaux disponibles sur le site, et ce immédiatement après leur ouverture. Doit-on penser que le site a été abandonné de façon précipitée ?

Les motifs d'un tel départ demeurent inconnus, même si l'on est tenté de le mettre en relation avec certains raids scandinaves dont le Laonnois est le théâtre au cours de la fin du IX^e siècle (LUSSE 1992, p. 301). Toujours est-il que l'occupation semble se transférer à 200 m au nord et en contrebas du site originel, à l'emplacement des fermes de Jeoffrécourt, dont la présence est attestée au moins depuis le XII^e siècle (p. 8, fig. 2).

L'exemple de Jeoffrécourt semble illustrer les mutations qui s'opèrent au sein de l'Église dans la gestion des fidèles au court du haut Moyen Âge. Entre les nécropoles dites « en plein champ » caractéristiques des VI^e-VII^e siècles et la prise en charge de la mort dans le cadre d'un réseau paroissial strict, le site montre à quel point cette lente évolution se mène au gré de tâtonnements, qui se traduiront dans ce cas précis par un abandon à la fin du IX^e siècle.

20 - On verra que cette exigence peut être nuancée par la création de chapelles dépendant d'« églises-mères » et qui ne sont que ponctuellement utilisées.

21 - L'hypothèse d'une grange a aussi été envisagée.